

L'information juridique du SDI

Décryptage des sujets qui ont marqué votre actualité ce mois-ci



Août 2026



Réformes, nouvelles obligations, évolutions du droit, démarches administratives : il n'est pas toujours simple pour un chef d'entreprise de suivre une actualité juridique en constante évolution.

C'est pourquoi le SDI met à votre disposition, chaque mois, **une veille juridique spécialement pensée pour les TPE et les indépendants.**

Articles pratiques, réponses aux problématiques les plus fréquentes, décryptages accessibles et vidéo explicative : cette newsletter vous aide à comprendre rapidement ce qui change et surtout ce que cela implique concrètement pour votre entreprise.

Notre priorité : **vous faire gagner du temps, vous aider à anticiper et défendre vos intérêts au quotidien.**

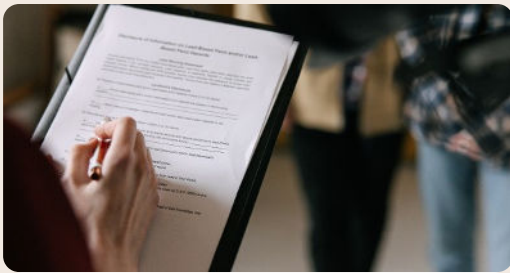
L'article du mois

Facturation électronique

Au 1^{er} septembre 2026, toutes les TPE devront être capables de recevoir leurs factures électroniques.



[Lire l'article complet](#)



Baux commerciaux

Nouveautés sur le dépôt de garantie

[Lire l'article complet](#)



Inaptitude du salarié

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

[Lire l'article complet](#)



Décès d'un salarié

Comment réagir et quelles sont les démarches ?

[Lire l'article complet](#)



Pixel de suivi

De nouvelles obligations à intégrer dans vos emails

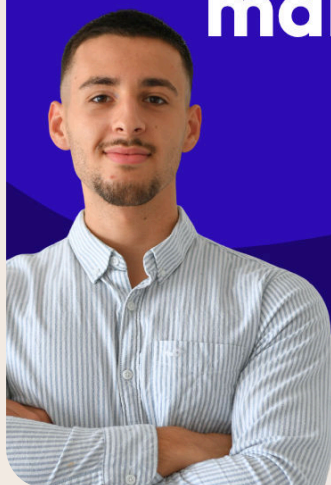
[Lire l'article complet](#)

Découvrez notre vidéo juridique du mois :

Beaucoup de salariés pensent qu'il faut avoir un an d'ancienneté « effective » pour bénéficier du maintien de salaire en cas d'arrêt maladie. Pourtant, ce n'est pas tout à fait exact.

Dans cette vidéo, nous revenons sur une erreur fréquente et faisons le point sur les règles applicables au maintien de salaire.

Arrêt maladie & maintien de salaire



Voir la vidéo



Syndicat des Indépendants et des TPE

www.sdi-pme.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

*Pour ne plus recevoir d'e-mails ou vous opposer au pixel de suivi,
cliquez sur un des deux liens ci-dessous :*

[Se désinscrire des mails](#)

[S'opposer au pixel de suivi](#)